

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 19 février 2020, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-20/A-00018
Propriétaire(s) : Stéphanie Rochefort
Emplacement : 266, rue Iona
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : partie du lot G, plan enr. 299
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite démolir la maison existante (endommagée par un incendie en 2019) et construire une maison isolée de trois étages, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle à 3,0 mètres (donnant sur la rue Iona), alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 4,5 mètres.
- b) Permettre l'augmentation de la largeur de l'entrée de cour à 6,0 mètres (à la limite de propriété le long de la rue Iona), alors que le règlement stipule que lorsqu'il s'agit d'un lot d'une largeur inférieure à 15 mètres, la largeur de l'entrée de cour ne peut être supérieure à 3 mètres.
- c) Permettre que l'entrée principale de la maison donne sur la ligne de lot latérale d'angle (rue Iona), alors que le règlement exige que l'entrée principale d'une maison donne sur la ligne de lot avant (avenue Kirkwood).
- d) Permettre l'augmentation de la hauteur de bâtiment à 10,3 mètres, alors que le règlement permet une hauteur de bâtiment maximale de 8 mètres.

Il y a lieu de noter, qu'aux fins de l'application du règlement, la façade de l'avenue Kirkwood est considérée comme étant la ligne de lot avant de la propriété.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.